



## Communiqué

Pour diffusion immédiate

### **Le gouvernement du Canada adopte des restrictions supplémentaires s'appliquant aux voyages internationaux**

Le 29 janvier 2020

Ottawa

Gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada continue de prendre des mesures sans précédent pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens en mettant en place des mesures pour prévenir l'introduction et la transmission de la COVID-19 et de nouvelles variantes du virus au Canada.

Aujourd'hui, le gouvernement du Canada a annoncé de nouvelles règles qui s'appliquent aux voyages internationaux et s'ajoutent à l'approche sur divers plans déjà adoptée à l'égard de la COVID-19. Le gouvernement et les transporteurs aériens canadiens se sont entendus pour suspendre tous les vols à destination et au départ du Mexique et des pays des Caraïbes jusqu'au 30 avril 2021. Cette suspension sera en vigueur à compter du 31 janvier 2021.

De plus, à compter de minuit (23 h 59 HNE) le 3 février 2021, en plus de l'exigence de la preuve d'un résultat négatif à un test effectué avant le vol, Transports Canada élargira les restrictions existantes qui s'appliquent aux vols internationaux et canaliseront les vols commerciaux réguliers internationaux de passagers vers quatre aéroports canadiens : l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal, l'aéroport international Toronto Pearson, l'aéroport international de Calgary et l'aéroport international de Vancouver. Les nouvelles restrictions s'appliqueront à tous les vols commerciaux réguliers de passagers en provenance des États-Unis, du Mexique, de l'Amérique centrale, des Caraïbes et de l'Amérique du Sud qui étaient exemptés des restrictions précédentes. Les vols privés, les vols nolisés et les vols du secteur de l'aviation d'affaires en provenance de n'importe quel pays devront également atterrir aux quatre aéroports. Les vols en provenance de Saint-Pierre et Miquelon et les vols de fret exclusivement demeureront exemptés des restrictions.

Dans les prochaines semaines, à compter du moment le plus tôt où il sera possible de l'exiger, tous les voyageurs aériens arrivant au Canada, à quelques rares exceptions, devront effectuer une réservation pour rester trois nuits à l'un des hôtels approuvés par le gouvernement du Canada, et ce, à leurs frais. Ils devront également subir, à leurs frais, un test de dépistage moléculaire de la COVID-19 à leur arrivée. De plus amples renseignements suivront au cours des prochains jours.

Le gouvernement du Canada imposera aux voyageurs souhaitant entrer au pays par voie terrestre, à quelques exceptions près comme les conducteurs de camions commerciaux, l'exigence d'avoir subi un test de dépistage moléculaire 72 heures avant leur arrivée. De plus, nous continuons de collaborer avec des partenaires aux États-Unis en vue de renforcer nos mesures à la frontière et de préserver la sécurité de nos pays respectifs.

En vue d'assurer la sensibilisation aux exigences de quarantaine et le respect de celles-ci, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) travaille de concert avec des agences de sécurité qui aideront à réaliser les vérifications de conformité visant les voyageurs arrivant au Canada. Les employés de ces agences ont été formés par l'ASPC et habilités comme agents de contrôle au titre de la [Loi sur la mise en quarantaine](#). Ces agents de contrôle effectueront des visites aux emplacements où les voyageurs effectuent leur quarantaine pour prendre contact avec les voyageurs, confirmer leur identité et vérifier la présence des voyageurs à l'emplacement de quarantaine que ceux-ci ont déclaré à leur entrée au





Canada. Les nouveaux agents feront des visites dans 35 villes aux quatre coins du pays, à commencer par Montréal et Toronto.

## Citations

« La sécurité des voyageurs et de l'industrie des transports est primordiale. Notre gouvernement continue de conseiller fortement de ne pas entreprendre de voyages non essentiels à l'étranger, et il a mis en œuvre de nombreuses mesures pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens évoluant dans notre réseau de transport. L'extension des restrictions de vol s'appuie sur une justification de santé publique décisive de l'Agence de la santé publique du Canada qui vise à aider à protéger davantage les Canadiens des conséquences de la COVID-19 sur la santé. »

*L'honorable Omar Alghabra*  
*Ministre des Transports*

« Personne ne devrait voyager en ce moment. Nous devons tous faire notre part pour protéger nos collectivités, et donc éviter les voyages non essentiels qui peuvent vous mettre en danger, ainsi que vos proches et votre communauté. Les nouvelles mesures annoncées aujourd'hui serviront grandement à protéger nos collectivités. Le rehaussement de la conformité et de la capacité de mise en application de la loi contribueront à protéger les Canadiens contre la COVID-19. »

*L'honorable Patty Hajdu*  
*Ministre de la Santé*

« Nous continuons de renforcer les mesures à la frontière qui sont déjà très fortes et ont été mises en place depuis mars 2020. L'annonce d'aujourd'hui renforce encore ces mesures et contribuera à prévenir la propagation de la COVID-19. Nous travaillons avec les provinces, les territoires et les États-Unis pour explorer des moyens de garantir notre sécurité tout en veillant à ce que la circulation des biens et services essentiels ne soit pas interrompue. »

*L'honorable Bill Blair*  
*Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile*

« Avec l'apparition de nouvelles variantes, les Canadiens devraient plus que jamais rester au pays. Pour leur santé et celle de leurs proches, les Canadiens ne devraient envisager d'effectuer un voyage que s'il est absolument essentiel. À l'approche de la relâche scolaire, je profite de l'occasion pour rappeler aux Canadiens qu'en aucun cas il ne faut envisager d'effectuer un voyage d'agrément. »

*L'honorable Marc Garneau*  
*Ministre des Affaires étrangères*

## Liens connexes

- [Document d'information – Extension des restrictions s'appliquant aux vols internationaux par Transports Canada](#)
- [Document d'information – Nouvelles mesures à l'égard des tests et de la quarantaine exigés pour les voyages aériens internationaux effectués pour des motifs non essentiels](#)
- [Mesures, mises à jour et lignes directrices liées à la COVID-19 émises par Transports Canada](#)
- [Voyage.gc.ca](http://Voyage.gc.ca)





## Les faits en bref

- Les voyageurs qui entrent au Canada ont la responsabilité de prendre les dispositions qui conviennent pour effectuer leur quarantaine obligatoire, qui commence le jour de leur entrée au pays. Ils doivent également présenter tous les jours par voie électronique des renseignements liés à la COVID-19.
- Le fait de ne pas fournir des renseignements exacts constitue une infraction à la [Loi sur la mise en quarantaine](#). De plus, le fait d'enfreindre toute directive relative à la quarantaine ou à l'isolement donnée par un agent de contrôle ou un agent de quarantaine aux voyageurs à leur entrée au Canada constitue également une infraction à la *Loi sur la mise en quarantaine* et peut entraîner des sanctions sévères, comme une peine d'emprisonnement de 6 mois et une amende de 750 000 \$, ou l'une de ces sanctions.
- À l'heure actuelle, l'ASPC communique chaque jour avec plus de 6 500 voyageurs par téléphone pour vérifier leur respect de la directive d'isolement obligatoire.
- Au 26 janvier 2021, 99 % des 48 682 interventions faites par les forces de l'ordre ont permis de constater le respect des directives par les voyageurs. Toutefois, dans quelques cas, des avertissements verbaux, des avertissements écrits ou des contraventions ont été donnés ou encore des accusations ont été portées.
- Le gouvernement du Canada travaille directement avec Aéroports de Montréal pour offrir aux voyageurs internationaux arrivant à l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal de subir, sur une base volontaire, un test de dépistage effectué sur place s'ils désirent le faire avant de quitter l'aéroport. Ce projet pilote de dépistage s'ajoute à ceux en cours à l'aéroport international Toronto Pearson et à l'aéroport international de Calgary.

– 30 –

## Contacts

### Allison St-Jean

Attachée de presse

Cabinet de l'honorable Omar Alghabra

Ministre des Transports, Ottawa

[Allison.St-Jean@tc.gc.ca](mailto:Allison.St-Jean@tc.gc.ca)

### Relations avec les médias

Transports Canada, Ottawa

613-993-0055

[media@tc.gc.ca](mailto:media@tc.gc.ca)

### Cole Davidson

Cabinet de l'honorable Patty Hajdu

Ministre de la Santé

613-957-0200

### Relations avec les médias

Agence de la santé publique du Canada

613-957-2983

[hc.media.sc@canada.ca](mailto:hc.media.sc@canada.ca)





Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

## **Mary-Liz Power**

Attachée de presse

Cabinet de l'honorable Bill Blair

Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

[mary-liz.power@canada.ca](mailto:mary-liz.power@canada.ca)

## **Relations avec les médias**

Agence des services frontaliers du Canada

613-957-6500

[media@cbsa-asfc.gc.ca](mailto:media@cbsa-asfc.gc.ca).

Transports Canada est en ligne à [www.tc.gc.ca](http://www.tc.gc.ca). Abonnez-vous à [Nouvelles en direct](#) et restez branchés par l'entremise des fils [Twitter](#), [Facebook](#), [YouTube](#) et [Instagram](#) pour rester au fait des dernières nouvelles de Transports Canada.

Ce communiqué est disponible en d'autres formats pour les personnes vivant avec une déficience visuelle.



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

Canada